

**Présents:** Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL

**Messieurs** Michel DE GAUDENZI, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Jean-Michel VALENTIN,

**Absents et excusés :** Céline URSO , Christelle BROZEK Christian GARCIA Philippe MELGAREJO,

**Secrétaire de séance :** Sophie Borel

Le compte rendu du 08 janvier 2018 est validé à l'unanimité

### **I/Programme travaux ONF 2018**

Vu le document de gestion « aménagement forestier pour la période 2005-2025 » de la forêt communale de la commune de Cognin-les Gorges approuvé le 09/12/2005 et l'arrêté du Préfet de Région en date du 18/05/2006

Considérant les objectifs assignés à la forêt de protection générale des milieux et des paysages et la possibilité de faire des coupes affouagères

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programmes d'actions 2018 de la forêt communale proposé par l'agence départementale de l'Isère de l'ONF.

Ce programme consiste à :

- matérialiser les limites par l'entretien d'un périmètre (débroussaillage manuel de la végétation, peinture des liserés, bornes et leurs repères)

Localisation : Bas du canton des Côtes

Périmètre communal en bas des Côtes

Type de finition : avec peinture des placards

Le montant de l'opération est de 1 600,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-décide de valider ce programme pour un montant de travaux de 1 600,00 € HT

-charge Monsieur le Maire de l'aboutissement de ce programme

### **II / Tarifs location garages « Maison Carral »**

(Délibération complémentaire à la délibération n°2017/28 du 04/09/2017)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2017/28 du 04 septembre 2017, il a été décidé un tarif de location mensuel de 50,00 € pour chacun des garages de la « Maison Carral ».

Il explique qu'il faudrait pouvoir proposer un tarif de location pour l'ensemble des deux garages, étant donné que les deux surfaces ne sont pas séparées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De fixer à 80,00 € le tarif mensuel de location pour l'ensemble des deux garages.

### **III /Subvention de fonctionnement bibliothèque 2018**

Dans sa séance du 29 janvier 2018 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention de 1700,00 € pour le fonctionnement de la bibliothèque de Cognin-les-Gorges pour l'année 2018.

#### **IV / Subvention de fonctionnement CCAS 2018**

Mme Simoens Valérie présente au conseil municipal le résultat de clôture 2017 et le budget primitif 2018 prévisionnels du CCAS de la commune

Celui-ci fait apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement d'un montant de 3100,00 ¤.

Dans sa séance du 29 janvier 2018 le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote une subvention de 3100,00 ¤ au CCAS de Cognin-les-Gorges pour l'exercice 2018.